

---

**Nombre de membres****en exercice:** 29**Séance du jeudi 12 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 septembre 2019, s'est réunie sous la présidence de Michel MAFFRE.

**Présents :** 23**Votants:** 28

**Sont présents:** Michel MAFFRE, Marie-José RUIZ, Pierre ROURA, Régis CAYRO, Martine FOUGERIT, Sylvie ANGLADE, Serge BOBO, Michel AGINOR, Marie-Thérèse DURAND, Louis MARIBAUD, José BENKADOUR, Estelle BLANC, Jean-Louis CAPDEVIELLE, André CLERC, Béatrice FABRE, Amandine MARTINA, Henri ROSIQUE, Nicole DURAND, Josiane JEUNET, René MARTINEZ, Jean-Claude PRIVAT, Martine GUERIN, Jérôme PALMADE

**Représentés:** Renée GARCI-NUNO, Cédric DIXMIER, Jany BALENT, Marie-Françoise BONNET, Monique VERDAGUER

**Absents ayant donné pouvoir:** GARCI-NUNO Renée par MAFFRE Michel, DIXMIER Cédric par FOUGERIT Martine, BALENT Jany par RUIZ Marie-José, BONNET Marie-Françoise par CAYRO Régis, VERDAGUER Monique par BOBO Serge

**Absents:** Emilie LECORRE

**Secrétaire de séance:** Marie-Thérèse DURAND

---

## Ordre du jour

Rapport sur l'eau 2018

Rapport sur l'assainissement 2018

Convention pour le recensement et examen diagnostique de l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte

Convention de participation de financement d'un équipement public exceptionnel

Demande de plants à la pépinière départementale

Convention de mise à disposition de locaux communaux avec le Conseil Départemental.

Virement de crédit budget général

Modification du tableau des effectifs

Acquisition parcelle AN 423 Hurtado Antoine

Motion relative au projet de diminution des ressources des chambres d'agriculture

Projet urbain partenarial secteur des Estanyols.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 31 juillet 2019.

Monsieur le maire informe le conseil que le dernier point de l'ordre du jour (Projet urbain partenarial secteur des estanyols) ne sera pas abordé aujourd'hui. Deux points seront rajoutés en fin de séance si les conseillers municipaux sont d'accord.

**Objet: Rapport sur l'eau 2018 - DE 2019 077**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Rapport sur l'assainissement 2018 - DE 2019 078**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Résultat du vote : Adoptée

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Convention pour le recensement et examen diagnostic de l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte - DE 2019 079**

Monsieur le maire informe le conseil de la possibilité offerte à la Commune de PIA de bénéficier en 2019 du programme Plan Objet avec la réalisation d'une opération d'inventaire et d'examen-diagnostic des oeuvres conservées dans l'église paroissiale Saint-Cyr et Sainte-Julitte. Ce programme, piloté par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine, a pour objectifs la réalisation de l'inventaire du patrimoine religieux et mobilier, l'évaluation sanitaire des édifices et des objets accompagnée de préconisations de traitements de conservation ou d'entretien.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Convention de participation du financement d'un équipement public (RD 12 avenue Cassagnes) - DE 2019 080**

Monsieur le maire propose au conseil d'adopter la convention de participation de financement d'un équipement public. Il s'agit d'une convention qui permettra l'aménagement de l'espace public en d'assurer la desserte d'un établissement commercial.

**Entre les soussignées,**

**d'une part,**

La commune de PIA, représentée par son Maire M. Michel MAFFRE, 18 Avenue Maréchal Joffre, 66380 PIA, à ce dument habilité par délibération du Conseil municipal en date du 12 Septembre 2019.

**D'autre part,**

**La Société NUMAA**, représentée par son Président M. Jean-Marc DASSE, dont le siège est au 440 James Watt, Technosud 66100 – Perpignan.

Le présent document contractuel a pour objet de préciser les obligations particulières de la Société NUMAA et de la Ville de PIA relatives à la répartition de financement pour la réalisation des travaux entre les Maîtres d'ouvrage au vu des calendriers y afférents, ainsi que les modalités de gestion ultérieure des ouvrages réalisés.

La Société NUMAA porte le projet d'implantation d'un établissement à vocation d'activités commerciales en entrée de ville de PIA. Ce projet se situe sur des terrains, Avenue CASSAGNES / Route de Bompas, dont les références cadastrales sont AP n°s 125, 126, 127(p), 128(p), 122(p) et 346, pour une emprise foncière globale de 9 810 m<sup>2</sup>.

La Société a déposé, le 17 Mai 2019, un permis de construire PC 066 141 19 E0089, pour le projet de d'implantation d'un équipement commerciale d'une surface créée de 2 063 m<sup>2</sup>, dont une surface de plancher au titre de commerce de 998 m<sup>2</sup>. Un parc de stationnement de 116 places est prévu, dont 3 PMR/3 familles/ 8 Elec. La surface d'espaces verts est de 2 022 m<sup>2</sup>, soit une végétalisation de 20,30 %.

Le terrain de l'emprise projet est situé au Sud -Est de la ville de PIA, à proximité du Collège Jean ROUS, en zone 1AU5.

Afin de répondre aux exigences de desserte, il convient de réaliser sur la voie RD12 :

- l'aménagement de l'accès du futur équipement commercial au giratoire RD12 (Entrée et Sortie), avec :
  - o l'élargissement d'une partie du chemin rural existant d'accès au giratoire RD12,
  - o la réfection de la partie restante, avec par le prolongement du trottoir, la sécurisation de l'accès (trottoir d'un linéaire de 39 m).
  - o réalisation d'équipements spécifiques,

Le coût global et estimatifs des investissements s'élève à 59 379,00 € HT. La Société NUMAA a accepté de participer à hauteur de 53 441,10 € HT au financement de ces aménagements viaires. La commune de PIA participe pour un montant de 5 937,90 € HT au titre des travaux de signalisation et autres équipements de voirie.

Le montant de la participation sera appelé selon l'échéancier ci-après par la Ville directement auprès de la Société.

<b>Tranches</b>	<b>Fraction de la Participation (en %)</b>	<b>Montant de la Participation (en € HT)</b>
Tranche T0 : Purge de l'Autorisation d'Urbanisme	0 %	
Tranche T1 : Ordre de service de démarrage des travaux	50 %	26 720,55
Tranche T2 : Procès verbal de réception des travaux	30 %	16 032,33
Tranche T3 : Emission du DGD (Décompte Général et Définitif)	20 %	10 688,22
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>53 441,10</b>

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 3

Refus : 0

**Objet: Demande de plants à la pépinière départementale - DE 2019 081**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le concours de la pépinière départementale qui peut fournir des plants d'arbres et d'essences arbustives destinés à l'embellissement des espaces verts publics de la commune. Ces plants sont produits sans utilisation de pesticides. Ces plantations seront effectuées durant la période d'hiver.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Convention de mise à disposition de locaux communaux avec le conseil départemental - DE 2019 082**

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de locaux au profit du département des P.O.

Depuis de nombreuses années la commune de Pia met à disposition du conseil départemental des locaux situés au 1er étage du bâtiment situé 1 rue saint michel. Ces locaux permettent d'accueillir des agents du conseil départemental qui assurent des permanences sociales hebdomadaires (Assistante sociale...). Aujourd'hui ces locaux ne sont plus adaptés. Adresse des nouveaux locaux : plate forme insertion emploi 11 avenue Louis torcatis

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Virement de crédit budget général - DE 2019 083**

Monsieur le maire propose au conseil les virements de crédits suivants en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Section de fonctionnement**

Nature des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
64111- Rémunération principale	152 001,00	
022- Dépense imprévues		152 001,00
<b>TOTAL</b>	<b>152 001,00</b>	<b>152 001,00</b>

**Section d'investissement**

Nature des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
10223 - TLE (Remboursement)	3 455,00	
2151- Travaux réalisation voirie (Parking St Anne)	136 000,00	
2158 - Travaux autres installations	102 000,00	
2315- Travaux voirie	130 000,00	
21728- Autres agencements de matériels		52 000,00
21728- Autres agencements de terrain		50 000,00
2315- Travaux voirie		136 000,00
2182- Matériel de transport		3 455,00
21711- Terrains nus		130 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>371 455,00</b>	<b>371 455,00</b>

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4

Refus : 0

**Objet: Modification du tableau des effectifs - DE 2019 084**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'éducateur sportif.

Un agent de la commune était en disponibilité depuis 2014. Il a demandé par courrier à réintégrer son poste à mi-temps à compter du 1er novembre 2019.

Le comité technique qui a été saisi en date du 30 juillet a émis un avis favorable.

Il convient donc de créer le poste suivant :

- 1 poste d'éducateur sportif 17 h 30.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Acquisition parcelle n° AN 423 HURTADO Antoine - DE 2019 085**

Monsieur le Maire propose au Conseil l'acquisition des parcelles AN située au 5 place de l'église.

Cet immeuble se trouve en face l'église et appartient à Monsieur HURTADO Antoine.

Superficie 18 m<sup>2</sup>.

Montant : 26 000 €.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Motion relative au projet de diminution des ressources des chambres d'agriculture - DE 2019 086**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de l'association des maires de soutenir la motion qui demande au gouvernement de renoncer à la mesure annoncée de réduction 15 % en 2020, 2 % en 2021 et 2 % en 2022 de la ressource TATNFB des chambres d'agriculture.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet : Virement de crédit eau DE 2019 087**

Monsieur le maire propose les virements de crédits suivants en section de fonctionnement du service de l'eau

Section de fonctionnement

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
701249 Reversement redevance	41 000.00	
6061 Fournitures électricité		10 000.00
6063 Fournitures d'entretien		10 000.00
61523 Entretien et réparations		21 000.00

TOTAL 41 000.00 41 000.00

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 4

Refus : 0

**Objet: Convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la ville de PIA et l'OPH66 - DE 2019 088**

L'OPH 66 est propriétaire à PIA d'une parcelle cadastrée section AT 0006. La détermination des emprises publiques et de la voie Jaubert de Passa est actuellement en cours.

La ville de PIA se propose d'acquérir par voie amiable ou par échange foncier auprès de l'OPH 66 une partie de ce terrain pour une surface globale de 5207 m<sup>2</sup> environ de superficie afin de constituer une réserve foncière sur ce site.

Une partie de ce terrain (2148 m<sup>2</sup> de superficie) sera dévolue à la réalisation d'un parking public pour le groupe scolaire François Mitterrand.

Considérant l'intérêt public de la mise en œuvre effective de ce parking pour le bon fonctionnement du groupe scolaire et l'aspect sécuritaire induit dans les flux de circulation, la collectivité a saisi l'OPH 66 d'une demande d'occupation précaire de l'emprise nécessaire dans l'attente de la régularisation foncière.

L'OPH 66 étant favorable à ce principe de conventionnement, il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation administrative de ce dossier.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- d'approuver le projet d'occupation temporaire du terrain susmentionné appartenant à l'OPH 66,
- de m'autoriser à signer en conséquence la convention

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0